

Comment voter ?



Vous pouvez voter ...

par correspondance

Jusqu'au
vendredi 9 octobre 2020

Vous mettez le bulletin de vote (sans rature ni surcharge) dans l'enveloppe vierge et vous cachez cette enveloppe.

Vous mettez cette enveloppe dans l'enveloppe « Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École ». N'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom et adresse sur cette enveloppe et de la signer.

Vous remettez cette enveloppe à l'école avant le 9 octobre ou vous l'envoyez par la poste pour qu'elle arrive avant le 9 octobre.



Le vote peut être exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.